

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

L'an deux-mille vingt-six, le 3 mars à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 27 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

Présents : M. Serge CABAR Maire - M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint –
M. Didier LACABANNE 2^{ème} Adjoint — Mme Valérie MINIER 3^{ème} Adjointe
M. André LATAPIE - Mme Carla MESTRE - M. Guillaume NOGRABAT - Mme Françoise LALLART-GROC - Mme Marina PARROU.

Absent : Mme Maria AGRA

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO désigné par le conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte financier unique et affectation des résultats 2025
- 2) Vote du Budget primitif 2026
- 3) Subvention Lycée-Collège René Billières - Voyage scolaire en Espagne
- 4) Classement de la voirie communale
- 5) Travaux station d'épuration – Demande de subventions
- 6) Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire précise que l'ordre du jour prévu initialement a été modifié. En effet il souhaitait laisser à la future équipe municipale le soin de voter le budget 2026.

Compte tenu de l'absence, au 26.02.2026, de candidats à l'élection municipale, le budget primitif 2026 a été mis à l'ordre du jour et figure bien dans la convocation de cette séance.

05-2026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	68 044,46	0,00	1 698,97	0,00	69 743,43
Opérations exercice	444 365,60	440 392,72	101 480,46	97 152,90	545 846,06	537 545,62
TOTAUX	444 365,60	508 437,18	101 480,46	98 851,87	545 846,06	607 289,05
Résultat de clôture		64 071,58	2 628,59			61 442,99
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						61 442,99
Pour mémoire : Virement à la section invest.						10 000,00

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme Françoise LALLART-GROC, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

2 628,59	au compte 1068 (recette d'investissement)
61 442,99	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
2 628,59	au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

06-2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le maire présente au conseil municipal les tableaux de dépenses et recettes (Fonctionnement et Investissement) du BP 2026.

Il précise :

- 1) Concernant le chapitre 012 (Charges de personnel) que la situation des effectifs est la suivante :
 - M. Michel GUIRLÉ Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, actuellement en congé maladie jusqu'au 06.09.2026, sera à compter du 07.09.2026 en retraite pour invalidité.
 - M. Tony DIDIER, remplaçant l'agent technique est en CDD jusqu'au 31.08.2026.
 - Mme Odile ABADIE Attaché territorial, sera à compter du 30.09.2026 en retraite anticipée.

La prévision budgétaire intègre le coût des agents, administratif et technique, jusqu'à la fin de l'année.

- 2) Que pour les dépenses liées au coût de fonctionnement de la délégation spéciale nommée par le préfet (cf courrier du 02.03.2026), aucune prévision précise n'a pu être faite, faute d'information des services de l'état. Nous supposons que cette dépense viendra se substituer aux indemnités du maire et des adjoints.

Après cette présentation il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	499 772.99 €	499 772.99 €
INVESTISSEMENT	93 789.59 €	93 789.59 €
Total	593 562.58 €	593 562.58 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

BP FONCTIONNEMENT 2026

Articles	Dépenses	BP 2026
011	Charges à caractère général dont : 615228 Réfection toiture abri bus, poulailler, local 20 000 € 615228 Réfection maçonnerie poulailler 22 500 € 615231 Trottoirs et mise à niveau regards 2 000 € 615231 Conformité EP Rue du Viscos 2 800 € 615232 Compostage boues STEP 57 912 € 63712 Reverst Redevance perf réseau eau potable 2 000 € 63713 Reverst Redev perf système assainisst collectif 3 000 €	207 811,99 €
012	Charges de personnel + assurance statutaire	120 000,00 €
65	Autres charges de gestion	69 100,00 €
66	Charges financières	5 600,00 €
681 (042)	Dotations aux amortissement	73 961,00 €
701269 (014)	Reverst Redevance consommation eau potable	8 800,00 €
7392221 (014)	Fonds péréquation ressources cmnales et interco	4 500,00 €
O23 (042)	Virt section investissement	10 000,00 €
	TOTAL	499 772,99 €

Articles	Recettes	BP 2026
002	Résultat fonct.reporté	61 442,99 €
6419	Remb rémunération personnel	15 000,00 €
70	Produit des services	1 800,00 €

7011	Vente eau+ redevance perfor reseaux	27 000,00 €
706811	Produit du service assainissement + redevance	38 000,00 €
701261	Redevance sur conso eau potable	8 000,00 €
706813	PFAC (part. financ assainist collectif)	3 000,00 €
731	Fiscalité	110 000,00 €
73	Impôts et Taxes	72 644,00 €
74	Dotations et participations	77 310,00 €
7473	FAR 2024 Réaff (voirie, réfection petit patrimoine)	30 000,00 €
7473	Subv Conseil Dptal PGSSE	400,00 €
75	Autres produits de gestion	38 800,00 €
773	Mandats annulés (exercice antérieur)	300,00 €
777 (042)	Quote part subv investissement	16 076,00 €
	TOTAL	499 772,99 €

BP INVESTISSEMENT 2026

Articles	Dépenses	BP 2026
OO1	Déficit d'investissement reporté	2 628,59 €
2152	Installation de voirie (Bornes+chaîne)	3 200,00 €
21532	STEP (Pivot+collecteur...)	16 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	2 485,00 €
1641	Remb. Emprunt	52 900,00 €
165	Remb. Caution	500,00 €
13911 (040)	Subv d'équipement amortissement	14 060,00 €
13938 (040)	Subv autres amortissement	2 016,00 €
	TOTAL	93 789,59 €

Articles	Recettes	BP 2026
OO1	Excédent d'investissement reporté	
10222	FCTVA	3 300,00 €
10226	Taxe Aménagement	1 000,00 €
1068	Affectation excédent de fonctionnement	2 628,59 €
165	Caution Appartement	500,00 €
1323	Subvention département Fonds assainissement	2 400,00 €
2804182 (040)	Amortissement Rénov EP - Raccor lot	5 796,00 €
281531 (040)	Amortissement eau	15 150,00 €
281532 (040)	Amortissement assainissement	53 015,00 €
O21 (040)	Virement du fonctionnement	10 000,00 €
	TOTAL	93 789,59 €

07-2026 : SUBVENTION LYCÉE CLIMATIQUE RENÉ BILLERES - VOYAGE SCOLAIRE en Espagne

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de M. Laurent DUTEIL Professeur d'Histoire et Géographie du Lycée climatique d'Argelès-Gazost concernant la participation de 1 élève de 1^{ère} domiciliée sur notre commune, à un voyage scolaire en Espagne du 6 au 10 avril 2026 :

- BRUNEAU-MESTRE Valentina – 14 rue de la Vielle Tour.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (Mme Carla MESTRE ne prend pas part au vote) décide d'attribuer une participation de 50 € pour cette élève et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires. La subvention sera versée à la famille.

08-2026 : CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire rappelle la délibération du 02 août 2017 qui a fait état de l'inventaire des voiries communales et places publiques communale sur le territoire de la commune d'AYZAC-OST.

Il convient de mettre à jour cet inventaire.

Cette mise à jour a permis d'identifier les éléments suivants :

- Voies communales (linéaire de 10 055 m)
- Places publiques ($3\,270\text{ m}^2 / 5 = 655\text{ m}$)

soit : 10 710 m

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

- Le tableau de classement des voies communales et places a été mis à jour par le Conseil Municipal.

Le tableau annexé à la présente délibération récapitule le classement :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce nouveau tableau de classement et la longueur totale de voirie de 10 710 m qui est à prendre en compte pour la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales sur la base du tableau et de la carte de classement de la voirie communale annexés à cette délibération.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents se prononce pour le classement de la voirie communale **tel que précisé dans le tableau et le plan annexé à cette délibération.**

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 10 710 mètres.

09-2026 : TRAVAUX STATION D'ÉPURATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à détérioration de la butée du pont tournant du clarificateur de la station d'épuration, il convient pour la bonne marche de le remplacer. Il convient simultanément de modifier la position du transmetteur Redox et l'installation du logiciel.

Monsieur le Maire présente le devis établi par la SUEZ :

- Changement pivot + collecteur pont tournant clarificateur et modification de la position du transmetteur Rédox : 8 256.40 € HT soit 9 907.68 € TTC.

Après étude du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis présenté ci-dessus,
- Mandate M. le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.
- Décide d'inscrire cette dépense au budget communal 2026.
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter, une subvention à hauteur de 30 % pour cette opération, au titre du Fonds d'Assainissement 2026 auprès du Conseil Départemental.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le courrier de Monsieur le préfet, constatant l'absence de candidat a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, affiché dans les 7 panneaux de la commune et publié sur le site internet.

Ce courrier apporte l'information officielle de l'absence de candidat, mais ne nous donne pas d'information supplémentaire que nous avons déjà par les textes règlementaires.

Monsieur le maire regrette que la constatation faite par les services de l'état, de l'impossibilité de constituer un conseil municipal ne soit pas immédiate, ne permettant pas d'avoir une délégation spéciale à partir du 16 mars 2026.

Les fonctions du conseil municipal actuel s'arrêtent le 15 mars 2026. Monsieur le maire demande aux conseillers de restituer les clés de la mairie au plus tard le 16 mars 2026 au matin.

La séance est levée à 22 h 00

DÉLIBÉRATIONS :

05-2026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

06-2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

07-2026 : SUBVENTION LYCÉE CLIMATIQUE RENÉ BILLERES - VOYAGE SCOLAIRE en Espagne

08-2026 : CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

09-2026 : TRAVAUX STATION D'ÉPURATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Nom	Fonction	Signature
CABAR Serge	Maire	
FALLIERO Jacques	1 ^{er} Adjoint au Maire Secrétaire de séance	